

UE1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

GUIDE PEDAGOGIQUE

1. Présentation du programme

1.1. La structure du programme

Le programme de l'UE1 du DSCG a été réformé afin d'y intégrer les attentes de la profession ainsi que les évolutions des métiers. Ce programme reste vaste car il s'agit de la seule unité d'enseignement juridique de ce diplôme menant vers les métiers réglementés d'expert-comptable et d'auditeur légal.

Organisé en trois grands blocs thématiques, il permet une présentation par compétences professionnelles auxquelles sont associés des connaissances et savoirs indispensables. Cette présentation assure la mise en évidence du rôle d'un diplômé de DSCG qui consiste à accompagner et conseiller son client dans le développement, la structuration puis la transmission de son activité.

Les compétences professionnelles attendues sont regroupées autour de 3 grands thèmes permettant une appréhension plus transversale des notions étudiées :

- Accompagner le client dans son environnement juridique : relations contractuelles liées à l'activité du client et démarche d'éthique des affaires ;
- Accompagner le développement de l'activité du client : financement, structuration de l'activité et droit de la concurrence ;
- Accompagner la continuité de l'activité du client : transmission, entreprise en difficulté, cessation d'activité.

1.2. Les évolutions du programme

Ce programme intègre explicitement de nouvelles compétences indispensables aux évolutions des métiers :

- les impacts en droit du travail des décisions prises par l'entrepreneur ;
- les impacts sociaux et environnementaux de l'activité du client incluant les notions de durabilité et de parité ;
- les obligations d'informations environnementales et sociales qui pèsent sur certaines entreprises, y compris les critères

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le règlement européen Taxonomie ;

- les régimes juridiques des procédures collectives, du GIE et de la SCA qui ne sont plus abordés en DCG.

Il est à noter que les programmes des UE juridiques de DCG (fondamentaux du droit, droit des affaires, droit fiscal et droit social) doivent être maîtrisés pour aborder sereinement le programme de cette UE1 du DSCG.

C'est pourquoi certains thèmes ont été exclus de ce dernier car déjà étudiés en DCG. Seul un rappel des principes généraux est nécessaire pour les points suivants :

- Droit pénal général ;
- Droit général des contrats ;
- Constitution, fonctionnement et disparition d'une société ;
- Règles générales du régime légal et du régime de séparation des biens.

1.3. Les liens avec les autres UE de DSCG

Le programme de l'UE1 du DSCG doit être abordé en lien avec les autres UE de ce diplôme et non de façon déconnectée. Ainsi, certaines notions sont approfondies dans l'UE1 et uniquement énoncées dans d'autres UE du DSCG et inversement.

- **UE2 Finance**

Les points suivants sont abordés dans l'UE1 du fait de leur dimension juridique importante et uniquement évoqués dans l'UE2 Finance :

- les aspects juridiques des informations environnementales et sociales ;
- le régime juridique de la législation LCB-FT ;
- le régime juridique et fiscal des opérations concernant le capital social. L'UE2 Finance traite du fonctionnement des opérations de haut de bilan (acteurs et étapes, cf. point 4.2 du programme de l'UE2).

En revanche, les cadres internationaux des Objectifs de Développement Durable et européens dont le reporting RSE et de durabilité et la double matérialité seront abordés dans l'UE2 (cf. point 2.1 du programme de l'UE2).

- **UE3 Contrôle de gestion et stratégie**

- Les prix de transfert et le contrat de franchise sont abordés juridiquement dans l'UE1 permettant d'avoir un appui pour les traiter au plan stratégique dans l'UE3 ;
- La gestion des risques est traitée dans l'UE3 et pourra faire écho à certains risques envisagés dans l'UE1 uniquement sur le plan juridique, notamment dans le cadre du plan de vigilance ou de la mise en œuvre d'un programme de conformité ;
- La gestion des ressources humaines abordée dans l'UE3 à travers le contrôle de gestion ne fera l'objet dans l'UE1 que d'une étude limitée aux notions d'égalité professionnelle et de non-discrimination (notions étudiées en DCG dans l'UE3 droit social).

- **UE4 Comptabilité et audit**

Les aspects juridiques des points suivants évoqués en UE4 sont abordés dans l'UE1 :

- le devoir d'alerte et l'obligation de révélation des faits délictueux du CAC ;
- les infractions liées au contrôle légal des comptes ;
- le régime juridique des conventions réglementées ;
- les obligations de communication en matière environnementale et sociale (réglementations : exemple directive CSRD).

En revanche, le régime fiscal ainsi que les retraitements nécessaires liés aux opérations de restructuration sont traités dans l'UE4. Seul le régime juridique des opérations de restructuration est abordé dans l'UE1.

- **UE5 Management des systèmes d'information**

- L'UE1 traitera des différents types de données ; des règles relatives à la collecte et au traitement des données personnelles ; des droits des personnes concernées et des pouvoirs de la CNIL (RGPD) mais également des responsabilités des hébergeurs, fournisseurs d'accès et des éditeurs (commerce électronique) ;
- L'UE5 traitera de l'application du RGPD quant au DPO et au registre du traitement des données (point 2.3. et 3.2 du programme) ;
- L'UE5 traitera de l'analyse du cadre réglementaire applicable aux cryptoactifs et de la blockchain (point 3.3 du programme).

2. Propositions de références pédagogiques pour l'enseignant

Il s'agit dans cette partie de recenser, de manière non exhaustive, des références susceptibles de fournir un accompagnement pédagogique adapté à l'enseignant pour s'appropriier le nouveau programme, ou pour alimenter des séquences de cours.

Il ne s'agit en aucun cas de prescriptions impératives, chaque enseignant conservant toute sa liberté pédagogique.

2.1. Ressources en ligne :

- **Sites officiels et institutionnels (gratuits)**

https://www.legifrance.gouv.fr/	Site qui assure l'accès à tous les codes, conventions collectives, lois et décrets depuis 1978 ainsi qu'à la jurisprudence judiciaire, constitutionnelle et administrative.
https://www.service-public.fr/	Site officiel de l'administration française pour un accès à des informations actualisées et pratiques.
https://www.vie-publique.fr/	Site d'actualité sur les politiques publiques françaises et européennes : panorama des lois au jour le jour, fiches synthétiques, lien vers la Documentation française.
https://justice.gouv.fr/	Site du ministère de la justice pour un accès à des documentations, thèmes d'actualité, chiffres, vidéos.
https://travail-emploi.gouv.fr/	Site du ministère du travail pour un accès actualisé aux normes mais également à des fiches pratiques.
https://www.economie.gouv.fr/	Site d'actualité du ministère de l'économie : fiches pratiques notamment dans la rubrique DGCCRF.
https://www.inpi.fr/	Accès aux formalités d'entreprises (guichet unique des formalités des entreprises). Accès aux formalités liées à la propriété intellectuelle.
https://www.cnil.fr/fr	Actualités et fiches d'information sur la protection des données personnelles.
https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr	Actualités, fiches et décisions de l'Autorité de la concurrence.

- **Sites sur l'Union Européenne et sur la CEDH (gratuits)**

https://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/fr/	Site de la CJUE : base de données de la jurisprudence européenne : résumés, communiqués de presse.
https://www.echr.coe.int/	Jurisprudence et décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

- **Sites d'actualité juridique et d'éditeurs (en partie gratuit)**

https://www.village-justice.com/articles/	Site d'actualité juridique régulièrement mis à jour par des praticiens du droit.
https://www.efl.fr/actualite	Accès aux articles d'actualité juridique, à des vidéos, podcast, dossiers spéciaux ainsi qu'à l'abonnement gratuit à la newsletter « La quotidienne ».
https://www.lexisveille.fr/	Actualités juridiques publiées par Lexis Nexis portant sur des arrêts, des textes de lois mais également des communiqués, dossiers dans des domaines très variés.
https://actu.dalloz-etudiant.fr/	Actualités juridiques, cas pratiques, analyses d'arrêts récents.
https://www.legalis.net/	L'actualité du droit des nouvelles technologies : jurisprudence, articles de réflexion.

- **Dictionnaire en ligne**

https://www.dictionnaire-juridique.com/	Dictionnaire du droit privé : liste de définitions juridiques.
---	--

- **Sites d'éditeurs juridiques payants**

https://www.dalloz.fr https://www.dalloz.fr/enseignants	Site des éditions Dalloz qui comprend notamment une rubrique étudiants gratuite (voir ci-dessus) et une rubrique enseignants (payante en grande partie). On y trouve les rubriques suivantes : "Actualités", "Documentation" (Encyclopédies, Revues, Fiches d'orientation, Formulaire-modèles), "Codes", "Jurisprudence".
https://bibliotheque.lefebvre-dalloz.fr	Site des éditions Dalloz et Lefebvre qui permet d'avoir accès aux traités, manuels, essais, actes de colloques (coll. Thèmes & commentaires) du fonds Dalloz, mais pas de Francis Lefebvre.
https://www.efl.fr	Ce site permet d'avoir accès aux mémentos Francis Lefebvre, aux revues associées, aux ouvrages Thémexpress, à la jurisprudence. En fonction de l'abonnement, certaines matières peuvent ne pas être disponibles selon les abonnements, comme par exemple le memento Associations fondations congrégations ou le memento Audit Commissariat aux comptes.

https://www.lamyline.fr	Ce site permet d'avoir accès aux différents ouvrages de type encyclopédique (Lamy Sociétés commerciales...) ainsi qu'aux revues Lamy associées.
www.lexisnexis.com	Ce site permet d'avoir accès à une partie du fonds LexisNexis, à savoir les encyclopédies, les revues, les synthèses et la jurisprudence (dont le Juris-Data).
https://www.labase-lextenso.fr	Ce site permet d'avoir accès aux revues Lextenso, à certains ouvrages du fonds Lextenso (Gualino, certains manuels L.G.D.J.), aux encyclopédies (Encyclopédie Bourse, Encyclopédie Sociétés) + Accès à une IA juridique.
https://www.novethic.fr	Ce site permet d'avoir accès à des informations en matière d'environnement, de finance durable ainsi qu'en matière économique et sociale.
https://univ.scholarvox.com	Ce site permet d'avoir accès notamment à des ouvrages des fonds Ellipses, Dunod, de RB édition (Revue Banque), Gualino, Foucher Sup.
https://www.stradalex.eu	Ce site permet d'avoir accès aux ouvrages des fonds Larcier, Bruylant, entre autres, portant notamment sur le droit européen, dont le droit de l'environnement, le droit de la concurrence...
https://www.revue-fiduciaire.com/#documentation	Ce site permet d'avoir accès à l'ensemble de la documentation et aux actualités, notamment en matière fiscale.

2.2. Ressources bibliographiques :

■ Spécimens

Il est possible pour les enseignants de demander des spécimens gratuits chez certains éditeurs. Il est recommandé au préalable de s'assurer auprès de l'éditeur que le statut de l'enseignant concerné lui permet d'obtenir un ou des spécimens.

Exemples à avril 2026 :

- Spécimens Dalloz : il est possible d'obtenir deux ouvrages gratuits parmi une sélection proposée par l'éditeur ;
- Spécimens Mémentos Francis Lefebvre : la campagne de demande de spécimens a habituellement lieu du 1er juin au 31 octobre ;
- Spécimens Lamy (Karnov Group) : la campagne de demande de spécimens a lieu habituellement du 1er septembre au 31 octobre.

■ Ressources propres à certaines parties du programme

Ci-après, figurent des propositions de ressources relatives à certaines parties du programme.

- Partie 1.1 (traitement des données personnelles et site internet) :
 - Féral-Schuhl Christiane (2026), Cyberdroit. Le droit à l'épreuve du numérique, Lefebvre Dalloz, Coll. Praxis, 9e éd.
 - Lamy Droit du numérique (Guide) : mise à jour en continu
 - Mémento Concurrence-Consommation 2024-2025, étude « Données personnelles et publiques » : mise à jour en continu
- Partie 1.2 (gouvernance) :
 - Durand-Barthez Pascal et Le Goff Pierrick (2025), Guide la gouvernance des sociétés cotées 2025-2026, Lefebvre Dalloz, Coll. Guides Dalloz.
- Partie 1.2 (obligations environnementales et sociales) :
 - Lecourt Benoît (dir.) (2025), Le devoir européen de vigilance des sociétés, Lefebvre Dalloz, Coll. Thèmes & Commentaires ;
 - Memento Compliance 25-26, Francis Lefebvre, 2024 : mise à jour en continu.
- Partie 1.2 (notion de conformité) :
 - Féral-Schuhl Christiane (2026), Cyberdroit. Le droit à l'épreuve du numérique, Lefebvre Dalloz, Coll. Praxis, 9e éd (Données) ;
 - Lamy Compliance : mise à jour en continu ;
 - Mémento Compliance 25-26, Francis Lefebvre, 2024 : mise à jour en continu.
- Partie 2.2 (pactes d'actionnaires) :
 - Schiller Sophie et Martin Didier (2025), Guide des pactes d'actionnaires et d'associés 25/26, LexisNexis ;
 - Buy Frédéric, Heinich Julie, Lamoureux Marie, Mestre Jacques et Roda Jean-Christophe (2025), Les principales clauses des contrats d'affaires, LGDJ, 3e éd, Coll. Droit & pratique professionnelle.
 - Dondero Bruno, Les pactes d'associés, LGDJ, à paraître le 15 décembre 2026, Coll. Droit & pratique professionnelle.

3. Propositions de démarches pédagogiques

Cette partie consiste à présenter des exemples de démarches pédagogiques permettant d'aborder différemment certaines compétences du programme.

Il s'agit uniquement de suggestions. Chaque enseignant reste libre de se les approprier ou non. De ce fait, ces propositions n'ont pas vocation à couvrir la totalité du programme de cette UE.

■ Proposition 1 : Rappels de cours de DCG en autonomie et liens avec le programme du DSCG

Le programme de l'UE1 du DSCG s'appuie sur les compétences acquises en DCG mais non reprises explicitement dans ce programme. Il peut être utile de faire des rappels de cours sur certains thèmes essentiels pour permettre aux étudiants, quelle que soit leur formation d'origine, d'appréhender plus sereinement le programme de DSCG en maîtrisant des connaissances de base indispensables.

Sont notamment concernés les thèmes suivants :

- le droit général des contrats ;
- la constitution, le fonctionnement et la dissolution des principales formes de sociétés ;
- les grands principes du droit pénal (les différentes infractions, les éléments constitutifs de l'infraction, la tentative, la complicité, les modalités de recours en justice) ;
- les règles de base du droit fiscal (distinction impôts directs et impôts indirects ; BIC, BNC, BA, IR, IS : assiette et règles de recouvrement).

Il peut être demandé aux étudiants de réaliser des fiches de cours sur ces différents thèmes pour consacrer ensuite une séance à des études de cas permettant de mobiliser les compétences en lien avec ces principales notions. Les sujets d'examen du DCG peuvent être une base de travail intéressante. L'étudiant peut alors utiliser la correction de ces études de cas pour compléter, préciser ses fiches de cours et/ou se les approprier plus facilement.

Ce travail est également l'occasion de faire de la veille juridique sur des thèmes qui ont pu évoluer depuis les enseignements suivis en DCG.

■ Proposition 2 : Présentation de la méthodologie du cas pratique

La méthodologie du cas pratique doit obligatoirement être maîtrisée par les candidats qui souhaitent aborder sereinement l'UE1 du DSCG.

Il s'agit d'une démarche professionnelle indispensable consistant à justifier juridiquement la solution proposée au client. La réponse du candidat doit donc être formulée en deux temps : la règle de droit ou l'énoncé des principes juridiques puis leur application à la situation juridique donnée.

Il est donc nécessaire de s'assurer que les étudiants maîtrisent cette méthodologie et de les y entraîner pendant la formation.

À titre de conseil, avant d'aborder la résolution d'un cas pratique, il est recommandé aux candidats a minima :

- d'identifier les parties, leurs rôles et leurs liens ;
- de déterminer le type de questions auxquelles ils sont confrontés : questions simples sollicitant uniquement la mobilisation des connaissances ; questions nécessitant en plus l'analyse d'une situation précise ; questions nécessitant une prise de recul et/ou un comparatif car portant sur un ou des conseils à formuler au client.

Il est intéressant de proposer tout au long de la formation des exercices reprenant ces différents types de questions et d'intégrer dans la correction les éléments précités même s'ils ne feront pas partie de la réponse explicitement attendue à l'examen.

Quelques références bibliographiques sur la méthodologie sont précisées ci-dessous :

- Bezin Myriam, Rapp-Cassigneul Virginie, (2024), La méthodologie du cas pratique en schémas, Ellipses ;
- Defrénois-Souleau Isabelle (2024), Je veux réussir mon droit, Dalloz Lefebvre ;
- Luget Agnès, Jaulin Arnaud et Laronde-Clérac Céline (2025), Méthodologie des exercices juridiques, L.G.D.J., Coll. Cours ;
- Université Paris 1, École de droit, Fascicule de méthodologie en droit 2023-2024 :

<https://idai.panthéonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/METHODOLOGIE%202023-2024.pdf>

■ Proposition 3 : Exploitation d'un arrêt

La lecture et l'analyse d'arrêt sont des compétences juridiques essentielles au niveau DSCG. Il est intéressant de faire travailler les étudiants sur cet exercice tout au long de la formation pour leur permettre d'acquérir ces compétences utiles le jour de l'examen.

Les décisions à analyser peuvent notamment émaner de la Cour de cassation, de la CJUE ou de la CEDH, voire d'une cour d'appel.

Les compétences visées sont :

- capacité à comprendre le sens d'un arrêt, à en identifier la structure, à le synthétiser pour l'utiliser ensuite pour la résolution d'un cas pratique ;
- capacité à réaliser une veille juridique.

Il est possible de proposer :

- un ou deux arrêts d'actualité sur des thèmes abordés en cours. Ce travail permet à la fois de réfléchir à la structure et au sens des arrêts donnés mais également de prendre du recul pour compléter la partie du programme étudiée ;
- deux arrêts de la Cour de cassation avec un revirement de jurisprudence. Cette situation permet de travailler la lecture et la compréhension d'un arrêt mais également la nécessité d'effectuer une veille juridique.

Ce travail peut se dérouler de façon individuelle, chaque étudiant analysant les arrêts de son côté. Il est important en effet de les confronter à une lecture personnelle pour les entraîner à l'examen.

Cependant, il est également possible de travailler en groupe afin de répartir différents points de cours et de faire travailler ensuite la communication orale par le biais d'une restitution orale de chaque groupe.

Quelques références bibliographiques sur la méthodologie sont indiquées ci-dessous :

- Defrénois-Souleau Isabelle (2024), Je veux réussir mon droit, Dalloz Lefebvre ;
- Luget Agnès, Jaulin Arnaud et Laronde-Clérac Céline (2025), Méthodologie des exercices juridiques, L.G.D.J., Coll. Cours ;
- Université Paris 1, École de droit, Fascicule de méthodologie en droit 2023-2024 :

<https://idai.panthéonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/METHODOLOGIE%202023-2024.pdf>

■ **Proposition 4 : Analyse d'un contrat ou de clauses contractuelles**

Les étudiants doivent être capables de conseiller leurs clients dans la rédaction de leurs contrats relatifs à différentes branches du droit. Il est donc essentiel de développer cette compétence d'analyse d'un contrat et de prise de recul plus que de rédaction ex nihilo du contrat lui-même.

L'utilisation des ressources numériques et de l'intelligence artificielle rend indispensable le développement d'un esprit critique pour ces futurs professionnels.

Les compétences visées sont :

- capacité à vérifier la validité d'un contrat et de ses clauses ;
- capacité à proposer des améliorations.

Les contrats étudiés peuvent concerner des parties différentes du programme permettant une adaptation en fonction de la progression pédagogique des enseignants.

Il est possible de proposer :

- des exemples de contrats concrets contenant des erreurs ou des clauses interdites ;
- des modèles de clauses devant être adaptées à la demande du client.

L'analyse du contrat peut ensuite être faite à titre individuel ou en groupe, sur le temps de cours ou en autonomie. Il doit permettre aux étudiants d'identifier les principales clauses des différents contrats étudiés et les enjeux de leur rédaction.

Quelques références bibliographiques :

- Buy Frédéric, Heinich Julia, Lamoureux Marie, Mestre Jacques et Roda Christophe (2025), Les principales clauses des contrats d'affaires, L.G.D.J., Coll. Droit & pratique professionnelle, 3e éd.
- Lefebvre Dalloz, Formulaire Contrats.

■ Proposition 5 : Analyse d'une documentation juridique

Les candidats au DSCG doivent développer leur capacité à analyser de la documentation juridique (compétence acquise en DCG). Cette compétence est en effet indispensable à l'exercice de leur activité professionnelle future.

Il est possible de proposer :

- des lectures d'articles de revues spécialisées ;
- des extraits de lois, décrets, règlements européens ;
- des communiqués ou extraits de rapports de l'AMF.

Selon le temps disponible, ces lectures peuvent se faire sur le temps du cours ou en travail personnel. Il est possible de proposer, sur certains

thèmes, un dossier documentaire que les étudiants doivent synthétiser (en groupe ou de façon individuelle). Les réformes ou revirements de jurisprudence peuvent être l'occasion d'étudier certains articles de doctrine.